

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE MONDREVILLE-TILLY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la cantine scolaire de la commune de Mondreville sous la présidence de Madame Cynthia DOMENECH, Vice-Présidente. Un exemplaire de la convocation du 14/06/2021 a été affiché à la mairie, siège social du SIVOS. Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID19, le port du masque était obligatoire.

Date de convocation	: 14/06/2021
Nombre de membres en exercice	: 6
Nombre de membres présents	: 5
Nombre de membres excusés	: -
Nombre de membres votants	: 5

Présents :

Messieurs Mickaël HADENGUE ; Jean-Claude ROBIN
Mesdames Cynthia DOMENECH ; Yvette DEQUEN ; Florence GLANARD

Absents excusés :

Géraud COLLET
Caroline DOUBLIER, remplacée par Florence GLANARD

Secrétaire de séance : Madame Valérie PASDELOUP

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Mickaël HADENGUE, Président démissionnaire comme annoncé lors du dernier conseil laisse la présidence de cette séance à Madame Cynthia DOMENECH, Vice-Présidente, qui s'est chargée du suivi des dossiers à l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 17/04/2021

Le procès-verbal de la séance du 17/04/2021 est approuvé à l'unanimité et signé des membres présents.

II – RÉORGANISATION INTERNE – TABLEAU DES EFFECTIFS (2021-11)

Madame DOMENECH fait part au conseil de la réflexion qui a été menée autour de l'organisation des postes du personnel du SIVOS.

Deux facteurs essentiels motivent une future réorganisation :

1/ Les effectifs grandissant en maternelle face auxquels Madame BESSEDE demande à bénéficier d'une ATSEM, à minima sur la demi-journée ; étant entendu que les chiffres annoncés au dernier conseil d'école ont encore évolué et que le prévisionnel pour sa classe est à ce jour de 27 élèves dont 14 enfants de maternelle.

Considérant ces chiffres et à fortiori sur une classe à double niveau, la création d'un demi-poste d'ATSEM se révèle nécessaire.

2/ Parallèlement à cette situation, Madame MANSON, bientôt en congé de maternité, a fait part de son souhait de modifier ses horaires de travail après la naissance de son enfant ainsi que de travailler en tant qu'ATSEM plus qu'en tant que femme de ménage.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE MONDREVILLE-TILLY

Considérant que cette employée a toujours donné grande satisfaction et qu'il serait regrettable qu'elle quitte nos effectifs, cette éventualité du nouveau poste d'ATSEM lui a été prioritairement proposée. Madame MANSON a donné son accord face à la nouvelle fiche de poste qui lui a été présentée répondant à ses aspirations tant personnelles que professionnelles. Ainsi, elle terminerait ses fonctions tous les jours à 15h00 et s'épanouirait dans les fonctions d'ATSEM.

A noter qu'elle conserverait les heures de grand ménage pendant les vacances scolaires ainsi que les 5h de ménage du mercredi et l'entretien du bureau du SIVOS.

Le dossier a été soumis au CIG pour conseil quant au calcul d'annualisation de la rémunération par rapport au nombre d'heures effectuées. Le poste actuellement rémunéré à hauteur de 33,13/35^{ème} passerait à 29,20/35^{ème}. Il conviendrait dès lors de saisir le Comité Technique Paritaire, étape réglementaire obligatoire même avec l'accord de l'agent pour cette diminution.

Corrélativement à la création du nouveau poste d'ATSEM tel que les horaires en ont été définis, la réflexion a abouti à proposer de créer un nouveau poste d'adjoint technique pour assurer uniquement la garderie du soir et le ménage. Le calcul d'annualisation du temps de travail porte ce poste à 10,50/35^{ème} en rémunération.

Ainsi, la création de ces deux nouveaux postes permettrait de fidéliser le personnel en proposant des emplois du temps compatibles avec leur vie privée et/ou un autre employeur avec des horaires fixes et « non hachés » dans la journée.

Il est souligné que cette nouvelle situation bien que pérenne comme souhaitée ne serait pas pour autant figée et que toute autre modification pourrait intervenir à l'avenir si nécessaire ; notamment dans l'éventualité d'une fermeture de classe dans quelques années.

L'ensemble des détails des horaires de répartition de ces deux nouveaux postes est exposé aux membres du conseil. En outre, il leur est distribué un document d'étude précise de l'impact budgétaire engendré par ces mouvements.

In fine, les décisions à prendre seraient donc les suivantes :

- Saisir de CTP pour la modification du poste de Madame MANSON
- La modification du poste d'adjoint technique en passant la quotité de 33,13/35^{ème} à 29,20/35^{ème}
- La création d'un nouveau poste d'adjoint technique à raison de 10,50/35^{ème}

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la fonction publique territoriale,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne pouvoir à la Vice-Présidente pour saisir le Comité Technique Paritaire du CIG qui doit se prononcer sur la modification du poste de Madame MANSON**
- **décide de créer un nouveau poste d'adjoint technique à raison de 29,20/35^{ème} à compter du 01/09/2021**
- **décide de créer un nouveau poste d'adjoint technique à raison de 10,50/35^{ème} à compter du 01/09/2021**
- **dit que ces créations de postes deviendraient caduques de facto en cas d'avis défavorable du CTP face à la réorganisation des effectifs du SIVOS.**

III – REGLEMENT 2021-2022 ET TARIFS (2021-12)

Madame DOMENECH informe le conseil des quelques modifications apportées au règlement des services périscolaires par rapport à celui de l'année passée. Elle donne lecture des deux paragraphes concernés en précisant que le souci a été d'être plus clair dans la rédaction d'une part et d'intensifier d'autre part l'information des parents, notamment concernant la partie transport scolaire.

S'agissant des tarifs applicables pour la prochaine année, Madame DOMENECH informe le conseil qu'elle souhaitait ne pas proposer d'augmentation. Toutefois, elle donne lecture du courrier reçu du

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE MONDREVILLE-TILLY

prestataire Yvelines Restauration informant ses clients de l'impact tarifaire lié à la mise en place de la Loi Egalim au 1^{er} janvier 2022. Cela se traduirait par une augmentation de 0,25 € TTC / repas enfant.

Elle précise que les modifications apportées seraient les suivantes :

- 5 éléments bio par semaine dont une viande
- 4 fromages AOP/AOC par mois
- 1 viande Label Rouge par mois.

Elle précise par ailleurs qu'elle a pris contact avec le SIGEIS de Dammartin En Serve pour connaître leur position qui s'avère être la même que la sienne à savoir que cette lourde augmentation est injustifiée aux moindres éléments de changement dictés par la Loi.

Le conseil syndical s'accorde à penser que le SIVOS doit négocier l'augmentation de tarif avec le prestataire et que dans cette attente, les tarifs appliqués aux familles doivent rester inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne pouvoir à la vice-Présidente pour se rapprocher des collectivités concernées par le groupement de commandes auprès d'Yvelines restauration et ainsi présenter un courrier commun de négociation auprès de ce prestataire,**
- **Dit que les tarifs de facturation aux familles restent inchangés pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021 à savoir :**
 - **Repas : 4,80 € l'unité jour**
 - **Réduction de 2 € par jour si l'enfant est absent pour raison d'intempéries ayant justifié une interdiction de transport de la part du Préfet**
 - **Repas pour un enfant non inscrit ou inscrit hors délai : 7 € l'unité jour**
 - **Aucun repas n'est remboursé ni reporté en cas d'absence des enseignantes**
 - **Garderie : 1,80 € la demi-heure entamée**
- **Adopte le règlement des services périscolaires tel que présenté pour l'année 2021-2022**

IV – POINT TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

1/ Nouvel ordinateur

Madame DOMENECH rappelle au conseil qu'une somme a été inscrite au budget pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur en raison des grosses difficultés rencontrées avec l'ancien. Elle précise qu'elle a mis les fournisseurs en concurrence par la demande de trois devis. Le choix s'est porté sur l'entreprise OSI-XEFI proposant le meilleur rapport qualité-prix et pour tenir compte de la proximité pour les besoins ultérieurs puisque basée à Septeuil.

Le coût total de l'opération est de 1 892,82 € TTC comprenant : 1 ordinateur, 1 station d'accueil, 1 écran 22 pouces, la licence Microsoft, 1 contrat de maintenance de 3 ans.

Le matériel est opérationnel depuis début juin après l'intervention spécifique de SEGILOG pour le transfert des données des logiciels, une prestation supplémentaire de 150 €.

2/ Lave-vaisselle

Madame DOMENECH rappelle au conseil que l'actuel lave-vaisselle est très vétuste et non réparable selon les prestataires. Elle précise qu'il ne sèche plus et que les employées doivent essuyer la vaisselle à la main ; que le défaut de liquide de rinçage engendre un problème d'hygiène ; que les couverts dans leurs bacs ne sont pas lavés et doivent l'être manuellement (un échantillon a été laissé par la cantinière qui est montré aux membres du conseil).

Des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un nouveau matériel que Madame DOMENECH présente au conseil en précisant qu'elle est encore en attente de la réponse d'un fournisseur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE MONDREVILLE-TILLY

Après discussion et au vu des éléments exposés, le conseil syndical donne pouvoir à la Vice-Présidente pour acheter un nouveau lave-vaisselle

3/ Intervention plomberie

Madame DOMENECH rend compte au conseil de l'intervention d'un plombier qui a été nécessaire à la cantine. Le robinet avec douchette a été changé et un WC a été réparé.
La facture s'élève à 1 059.03 € TTC mais cela était indispensable.

4/ Acquisition d'une armoire

Madame DOMENECH informe le conseil que la vieille armoire en plastique qui servait à stocker les produits a fini par céder. Les employés, un matin, ont du gérer le stock tombé à terre et ont mis les bidons dans le local du fond en attendant.

L'acquisition d'une nouvelle armoire est donc nécessaire et il sera choisi un modèle solide approprié.

Après discussion et au vu des éléments exposés, le conseil syndical donne pouvoir à la Vice-Présidente pour acheter une armoire pour le stockage nécessaire des produits.

5/ Eclairage extérieur

Madame DOMENECH relance le dossier datant de 2019 concernant l'éclairage extérieur côté parking et côté jardin. Elle rappelle qu'il s'agit de sécurité et que les parents ont demandé la pose de candélabres en conseil d'école.

Après discussion, le conseil syndical donne pouvoir à la Vice-Présidente pour faire établir des nouveaux devis actualisés pour l'installation de projecteurs à détecteur de mouvement à l'entrée du parking et côté jardin.

6/ Elagage des haies voisines

Madame DOMENECH interpelle le conseil sur la nécessité de faire élaguer les haies bordant la cantine et une partie de l'école. Au regard de la situation, les membres du conseil s'accordent à penser qu'effectivement un élagage est indispensable puisqu'en l'état actuel les haies vont abîmer les bâtiments.

Après discussion, le conseil syndical donne pouvoir à Madame DOMENECH pour se rapprocher du riverain concerné et lui demander de faire le nécessaire, cette intervention étant à sa charge.

Intervention de Monsieur ROBIN

Sur le sujet global des investissements, Monsieur ROBIN, Maire de TILLY, tient à faire part de son désaccord quant au mode de calcul des charges entre les deux communes

Il base son argumentaire sur le fait que toutes les infrastructures sont situées sur la commune de MONDREVILLE et qu'en cas de dissolution du SIVOS, la commune de TILLY serait lésée. Il regrette que l'ancien mode de calcul au nombre d'habitants ait été supprimé pour la répartition des investissements tout en précisant qu'il ne remet pas en cause le calcul au nombre d'élèves pour les charges de fonctionnement. Il reste ouvert à la discussion pour trouver un mode de calcul satisfaisant pour les deux communes mais demande expressément à ce que cela soit revu pour le prochain exercice budgétaire.

Madame DOMENECH prend acte et propose à Monsieur ROBIN qu'une réunion soit rapidement organisée avec Monsieur COLLET, Maire de MONDREVILLE, pour échanger sur ce sujet.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE MONDREVILLE-TILLY

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1/ Scolarisation d'enfants hors commune

Madame DOMENECH informe le conseil de l'avis de sommes à payer reçu du SIGEIS de DAMMARTIN EN SERVE pour des frais de scolarité d'un enfant de TILLY, pour un montant de 790 € au titre de l'année scolaire 2020-2021.

La secrétaire a fait des recherches sur ce dossier et s'est rapprochée du secrétariat du SIGEIS pour avoir des explications. Il ressort que c'est une situation dérogatoire qui avait été accordée en 2015 au regard d'une situation familiale exceptionnelle. Deux enfants de cette famille se sont succédés à l'école de DAMMARTIN EN SERVE et le SIVOS paye tous les ans 790 € pour chacun. Le deuxième enfant étant en classe de CM2 cette année, ce sera la dernière fois mais Madame DOMENECH interpelle le conseil syndical sur le fondement de la situation.

Les membres du conseil sont unanimes à dire que cette situation n'a pas lieu d'être et qu'aucune autre dérogation ne sera acceptée à l'avenir pour quelque motif que ce soit ; le SIVOS ayant pour vocation la gestion de ses écoles n'a pas à payer de frais de scolarité à d'autres communes.

A une éventuelle demande de dérogation, les parents seront systématiquement informés du refus du SIVOS et devront s'arranger avec la commune d'accueil pour les frais de scolarité.

2/ Démission de Monsieur Mickaël HADENGUE

A la question qui lui est posée concernant son annonce au dernier conseil syndical, Monsieur Mickaël HADENGUE confirme son souhait de démissionner de la présidence du syndicat. Il informe avoir adressé son courrier en recommandé à la Préfecture et que cette dernière l'a informé que son dossier est en cours de traitement, avec un peu de retard en fonction de la période électorale actuelle.

Mickaël HADNEGUE

Jean-Claude ROBIN

Cynthia DOMENECH

Florence GLANARD

Yvette DEQUEN